

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE L'INTERIEUR, DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET LA SECURITE PUBLIQUE

**ORDONNANCE MINISTERIELLE 530/161/ASBL/2025 DU 14/08/2025 PORTANT
AGREMENT DE L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF
DENOMMEE NGENDANDUMWE**

**LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE**

Vu La loi n°1/02 du 27 Janvier 2017 portant Cadre Organique des Associations Sans But Lucratif ;

Vu la requête introduite en date du 14/08/2025 par le Représentant Légal de l'association visant à obtenir la personnalité juridique de l'association dénommée NGENDANDUMWE

Attendu qu'à la lumière des éléments du dossier, il sied de constater que la requête est conforme aux dispositions de la loi susvisée.

ORDONNE :

Article 1 : La personnalité juridique est accordée à l'Association Sans But Lucratif dénommée NGENDANDUMWE

ORDONNE :

Article 2 : La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa signature.

Ministère de l'intérieur,
du développement communautaire
et de la sécurité publique